

Mairie de GATEY
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du
26 Janvier 2023

L'an Deux Mil vingt trois, le 26 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de GATEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M SCHMIEDER Marc, Maire.

PRESENTS : Mesdames MONNIER Denise, CART Elodie, GONTHIER Mylène, COTE Alexandra, Messieurs, GUILLEMOT Jean, CHANOIS Fabien, GENEVOIS Max,
ABSENTS EXCUSES : Messieurs LOMBERGET Sébastien, LAPLACE Bruno,
SECRETAIRE : Mme MONNIER Denise

1) QUART D'INVESTISSEMENT

Pour permettre des dépenses d'investissement en 2023, avant le vote du budget, le conseil municipal inscrit la somme de 24 975,00 euros au budget, représentant le quart des dépenses d'investissement de l'année 2022

2) TRAVAUX D'ENTRETIEN ROUTIER 2023

Monsieur le maire présente les travaux prévisionnels d'entretien routier pour l'année 2023 concernant la rue Tournier, le chemin de la Flaurette, la Fragneuse, et divers pontages de fissures sur les voies communales, ainsi que le devis de l'entreprise Entretien Routier Jurassien. Ce devis s'élève à 25 433,00 euros HT.

Pour ces travaux, monsieur le maire présente le plan de financement prévisionnel, soit une demande de subvention de 25 % au titre de la DETR et 75 % d'autofinancement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide ces travaux, le devis, et le plan de financement s'y affèrent.

3) TRAVAUX ÉLECTRIQUES LOCAUX COMMUNAUX

Monsieur le maire présente le devis de l'entreprise LIONEL ELEC, concernant la conversion de tous les points d'éclairage du secrétariat de la mairie, de la salle du conseil, des salles de classes, et des locaux communs, en technologie LED. Ce devis s'élève à 4 323,00 euros HT.

Pour ces travaux monsieur le maire présente le plan de financement prévisionnel, soit une subvention au titre du fond de concours relance de la communauté de communes de la plaine jurassienne de 26 % et 74 % en autofinancement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide ce devis et son plan de financement.

4) REMPLACEMENT VOLETS BÂTIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le maire présente le devis de l'entreprise JURA THERMI, concernant le remplacement des volets de l'école et des logements communaux par des volets roulants à énergie solaire. Ce devis s'élève à 16 741,82 euros HT.

Pour ces travaux monsieur le maire présente le plan de financement prévisionnel, soit une subvention au titre du fond de concours relance de la communauté de communes

de la plaine jurassienne de 28 %, une subvention au titre de la DETR ou du fond vert de 30 %, et 42 % en autofinancement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide ce devis et son plan de financement.

5) INSTALLATION POMPE A CHALEUR LOCAL CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le maire présente le devis de l'entreprise BRESARD pour la mise en place d'une pompe à chaleur AIR/AIR chauffage et climatisation dans le local cantine scolaire. Ce devis s'élève à 2 306,00 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide ce devis.

6) RACCORDEMENT EN EAU DU HANGAR COMMUNAL

Monsieur le maire présente le devis de l'entreprise BRESARD pour le raccordement en eau du hangar communal, la pose d'un bac à laver, et une vanne pour la récupération des eaux de pluie. Ce devis s'élève à 2 038,00 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide ce devis.

7) TRAVAUX ALAMBIC COMMUNAL ET PORTAIL ÉCOLE

Monsieur le maire présente le devis de l'entreprise STRADA pour la mise en place d'un portail cours d'école, et la reprise des murs de l'alambic communal en enduit. Ce devis s'élève à 5 760,00 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide ce devis.

8) COMPTABILITÉ M 57 – VIREMENT DE CRÉDITS

La nouvelle comptabilité M57 donne la possibilité aux maires de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à hauteur d'un plafond fixé par l'assemblée délibérante au plus à **7,5** % des dépenses réelles de chaque section conformément à l'art. L. 5217-10-6 du CGCT .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide cette possibilité et la délègue à monsieur le maire

9) ADHÉSION A L'ASSOCIATION DES ÉLUS DU CANTON

Monsieur le maire présente au conseil municipal l'Association des Maires, Maires-délégués, Maires-adjoints, Conseillers Départementaux et leurs suppléants du Canton de TAVAU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide l'adhésion à association et autorise monsieur le maire à signer tout document relatif à l'affaire.

Séance levée à 22h30

GATEY, le 29 janvier 2023

LE MAIRE

Marc SCHMIEDER

